

## **REGLEMENT DES FOULEES DES BERGES**

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour le règlement à tout moment. Nous vous invitons à le consulter régulièrement.

Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée du règlement.

En cas de modification majeure du règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique.

### **Distances :**

- 3 km : catégories Benjamins et Minimes (2012-2013 et 2010-2011) – 1 boucle
- 10km : à partir de Cadets (2008-09 et avant) – 1 boucle
- semi-marathon : à partir de Juniors (2006-07 et avant) - 2 boucles distinctes

### **Tarifs :**

- 3 km : gratuit, 3€ sur place
- 10 km : 12€ jusqu'au 4 avril, 15€ jusqu'au 16 mai, après cette date : 18€
- Semi-marathon : 22€ jusqu'au 4 avril, 25€ jusqu'au 16 mai, après cette date : 30€

Réduction de 2€ lors de l'inscription pour les licenciés FFA.

Inscription uniquement sur internet

### **Horaires à retenir :**

- Retrait des dossards au stade d'athlétisme :

À partir de 15h00 le samedi 7 juin, jusqu'à 17h30 pour le semi-marathon, 17h40 pour le 10km et jusqu'à 17h50 pour le 3 km.

- Départs :

- Semi-marathon : 18h00
- 10km : 18h10
- 3 km : 18h20

### **Le dossard :**

Le dossard se positionne sur le devant et doit être visible tout au long du parcours.

Les épingles ne sont pas fournies. Chaque coureur doit posséder les siennes

### **Licences et PPS :**

Les documents seront conservés en original ou copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les Foulées des berges sont ouvertes aux licenciés et au non licenciés.

Chaque participant doit respecter la Réglementation des Manifestations Running (cf chapitre 3 - RÈGLEMENTATION DES MANIFESTATIONS RUNNING 2025 - [https://athle.fr/Reglement/Reglementation\\_Running\\_2025.pdf](https://athle.fr/Reglement/Reglementation_Running_2025.pdf))

#### **- Personnes majeures :**

Pour les personnes majeures, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;

- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée :

<https://pps.athle.fr/>

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

**Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué après le 07 Mars 2025.**

**Nota : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée**

#### **- Personnes mineurs :**

La participation des mineurs à une compétition est soumise :

- Soit à la présentation à l'Organisateur d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise \*, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

\* Nota : Conformément aux Règlements Généraux de la FFA (Article 2.5 Sport entreprise), la licence Athlé entreprise est délivrée par un club rattaché à une entreprise, aux salariés et retraité, à leur conjoint et enfant.

- Soit à la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé <https://pps.athle.fr/> (et dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des Sports) donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

### **Récompenses :**

Sont récompensés les 3 premiers au scratch Hommes / Femmes / Handisport Hommes / Handisport Femmes sur le 10 km et sur le Semi-Marathon.

Récompenses aux 3 premiers Benjamins / Benjamins et aux 3 premiers Minimes (H et F) ainsi que tous les participants du 3 km.

Challenge entreprise : sera récompensée l'entreprise ayant le plus grand nombre de participants

### **Résultats :**

Les résultats seront affichés sur place à l'issue des courses et publiés sur le site internet de la FFA.

### **Assurance :**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance souscrite auprès de la FFA.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement.

### **Sécurité :**

Des bénévoles et les secouristes assureront la sécurité des coureurs tout au long du parcours.

### **Aide, accompagnateurs, assistance :**

L'accompagnement est interdit sur le parcours, seul les officiels sont autorisés sur le parcours.

Le Règlement sportif de la FFA, n'autorise pas les aides apportées aux athlètes en compétition, que ce soit par utilisation de certains matériels, ou en ayant recours à un ou des accompagnateurs.

En dérogation à l'article RT6 dudit règlement, l'utilisation d'appareils permettant l'écoute de la musique durant la compétition est tolérée sous la responsabilité exclusive de son utilisateur (l'isolation par rapport au milieu ambiant procuré par ces dispositifs ne permet pas d'identifier certains dangers et est un facteur de risques pour son porteur et pour les tiers) .

### **Ravitaillement / Buvette - Restauration :**

Des postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours et à l'arrivée, selon la réglementation en vigueur.

Un moment de convivialité sera offert au moment de la remise des récompenses.

Vous pourrez réserver une formule snack : saucisses ou merguez / frites / boisson / dessert lors de votre inscription.

Accompagnants, si vous avez « une petite ou une grande faim ou soif » vous pourrez vous restaurer sur site. Vous y retrouverez la formule snack mais aussi des boissons et des saucisses, merguez, frites, etc ...

### **Environnement :**

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner ses déchets (doses énergétiques, papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement. Elles devront être

impérativement utilisées par les participants. Les participants doivent conserver leurs déchets en attendant les lieux signalés par l'organisateur pour s'en débarrasser. L'organisateur se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les participants jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

**Vestiaires et douches :**

Des vestiaires et des douches sont à disposition des participants (l'organisation décline toute responsabilité en cas de vol).

**Droit à l'image :**

Tout concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise les organisateurs ainsi que ses partenaires et médias à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée illimitée.

## ATTESTATION DE SANTÉ POUR MINEUR

Je soussigné (Nom Prénom du responsable légal) :

.....

Certifie avoir complété le questionnaire de santé en vue de l'obtention de l'inscription à une compétition sportive pour le mineur dont j'ai la responsabilité légale (Nom – Prénom du mineur) :

.....

Aucune des réponses n'a impliqué la consultation d'un médecin comme le préconise le questionnaire.

Cette attestation a été complétée le (date) : .....

**Signature du responsable légal**

--